

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 609 du 6 janvier 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2101022S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 52634 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032376S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2021 :

Taboada	Jean	NIGEND : 143 938
----------------	------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2021 :

Pène	Guillaume	NIGEND : 167 008
Leroux	Stéphane	NIGEND : 171 444
Boinot	Christophe	NIGEND : 165 810

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2021 :

Flahaut	Antoine	NIGEND : 234 060
Mazure	Sophie	NIGEND : 202 728
Singert	Thibaut	NIGEND : 206 123

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2021 :

Jamme	Franck	NIGEND : 243 084
--------------	--------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 janvier 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
T. Morterol*